



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 23 juin 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 juin 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur François DESEILLE
Madame Christine MARTIN
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Nuray AKPINAR-
ISTIKUAM
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Dominique MARTIN-
GENDRE
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Marien LOVICH
Madame Kildine BATAILLE
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Joël MEKHANTAR
Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Marie-Odile CHOLLET

Monsieur Jean-Paul DURAND
Monsieur Georges MEZUI
Monsieur Massar N'DIAYE
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Vincent TESTORI
Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Bassir AMIRI
Madame Mélanie BALSON
Madame Catherine DU TERTRE
Madame Nora EL MESDADI
Madame Danielle JUBAN
Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Laurence GERBET
Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Céline RENAUD
Madame Caroline
JACQUEMARD

Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Laurent
BOURGUIGNAT
Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Stéphanie MODDE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Henri-Bénigne DE
VREGILLE
Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Philippe THIRION
Madame Valérie TEISSEIRE
Monsieur Frédéric FAVERJON
Monsieur Pierre PRIBETICH
Monsieur François REBSAMEN

Membres absents :

Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Madame Dominique
MARTIN-GENDRE
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Philippe
LEMANCEAU
Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Madame Nathalie
KOENDERS
Monsieur Jean-François COURGEY pouvoir à Madame Delphine
BLAYA
Monsieur David HAEGY pouvoir à Madame Christine MARTIN

OBJET : FINANCES

Exercice 2024 - Affectation des résultats

En application des règles édictées par l'instruction budgétaire et comptable M57, il appartient au conseil municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats qui se dégagent du budget principal à la clôture de l'exercice 2024.

Le compte administratif 2024 que vous venez d'approuver a en effet permis de déterminer, d'une part, le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement et, d'autre part, les restes à réaliser qui seront repris dans le budget supplémentaire 2025.

Je vous précise, par ailleurs, que le résultat de la section de fonctionnement qui apparaît au compte administratif et sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat constaté à la clôture de l'exercice augmenté du résultat reporté à la section de fonctionnement de l'exercice antérieur.

Je rappelle que ce résultat englobant ces écritures exceptionnelles doit être affecté par ordre de priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur ;
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement ;
- à la couverture du besoin de financement des restes à réaliser ;
- pour le solde, en excédents de fonctionnement reportés, pour financer des dépenses nouvelles, ou en une dotation complémentaire en réserves.

À la fin de l'exercice 2024, le besoin de financement de la section d'investissement du budget principal (seul budget de la Ville de Dijon) s'élève à 37 151 179,22 €, après prise en compte des restes à réaliser.

En conséquence, il est proposé d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement, d'un montant de 52 901 679,01 € :

- prioritairement à la couverture du déficit d'investissement (déficit intégrant les restes à réaliser) ;
- le solde, soit 15 750 499,79 €, restant affecté en section de fonctionnement pour alimenter le budget supplémentaire 2025.

BUDGET PRINCIPAL

Excédent de fonctionnement cumulé 2024	52 901 679,01 €
Solde investissement 2024 (A)	- 25 504 600,48 €
<i>D/001 - besoin de financement</i>	<i>- 25 504 600,48 €</i>
<i>R/001 - excédent</i>	<i>- €</i>
Solde des restes à réaliser d'investissement 2024 (B)	- 11 646 578,74 €
<i>Restes à réaliser de dépenses</i>	<i>11 646 578,74 €</i>
<i>Restes à réaliser de recettes</i>	<i>- €</i>
Besoin de financement en investissement (y compris restes à réaliser) = (A+B)	- 37 151 179,22 €
Affectation sur l'exercice 2025	
1) Affectation du résultat de fonctionnement en investissement au R/1068 (couverture du besoin de financement ci-dessus)	37 151 179,22 €
2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068)	15 750 499,79 €

Après avoir pris connaissance des résultats qui se dégagent à la clôture de l'exercice 2024 du budget principal,

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de déterminer** les reports de résultats 2024 et leur affectation sur l'exercice 2025 comme décrits précédemment ;
- **d'inscrire** ces écritures au budget supplémentaire 2025 ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN	POUR : 58	ABSTENTION : 1
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 6 PROCURATION(S)	